



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2023 RESPECTIVEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Délibération n°2024_19_04_03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 février approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune,

Vu la désignation de Madame TALMONT Marie-Christine en qualité de Présidente de séance pour la discussion et le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs et de gestion de l'année 2023 de la commune, pour le budget principal et les budgets annexes concernant les résidences des Poètes 1 et 2, la résidence de la

Sapinière, la résidence de la Sittelle, la résidence de la Clé des champs et les énergies photovoltaïques de Moréac sont conformes en tout point aux comptes de gestion établis par la Trésorerie publique,

I – BUDGET PRINCIPAL – Compte administratif 2023

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	3 462 985,67	5 474 214,00	2 011 228,33
Investissement	2 290 016,32	3 458 984,77	1 168 968,45
Total	5 753 001,99	8 933 198,77	3 180 196,78

II- BUDGETS ANNEXES – Comptes administratifs

RESIDENCE « Les Poètes 1 »			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	36 729,08	157 789,58	121 060,50
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	36 729,08	157 789,58	121 606,50

RESIDENCE « Les Poètes 2 »			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

RESIDENCE « La Sapinière »			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	108 764,86	14 676,88	- 94 087,98
Investissement	0,00	87 499,43	87 499,43
Total	108 764,86	102 176,31	- 6 588,55

RESIDENCE « La Sittelle »			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	37 689,31	27 915,05	- 9 774,26
Investissement	18 245,85	37 329,31	19 083,46
Total	55 935,16	65 244,36	9 309,20

RESIDENCE « La Clé des Champs »			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	184 552,25	184 552,65	0,40
Investissement	184 552,25	170 064,25	- 14 488,00
Total	369 104,50	354 616,90	- 14 487,60

ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES DE MOREAC			
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultats 2023 (en €)
Fonctionnement	2 847,23	1 667,33	- 1 179,90
Investissement	1 666,67	1 350,50	- 316,17
Total	4 513,90	3 017,83	- 1 496,07

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023. Considérant l'accord unanime des conseillers municipaux, Mme TALMONT Marie-Christine, 1^{ère} adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'année 2023 font l'objet d'une seule et même délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 du budget principal et de l'intégralité des budgets annexes ;
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du budget principal et de l'intégralité des budgets annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024

Le Maire,
Pascal ROSENIER

